

Remaniement de la carte électorale—Suspension

C'est un des éléments dont il faut tenir compte lorsque nous parlons de représentation. Il ne s'agit pas seulement des personnes qu'il faut servir. Je suis certain, par exemple, que durant l'espace d'un an, je reçois autant de lettres et d'appels téléphoniques que tous les députés d'Ottawa réunis. C'est principalement parce que dans les villes comme Ottawa, les citoyens peuvent s'adresser à tous les députés provinciaux et à la municipalité dont la bureaucratie est presque aussi imposante que celle d'un gouvernement provincial moyen. Bien entendu, le citoyen ordinaire ne téléphone pas au ministre des Finances (M. Turner) en sa qualité de député d'Ottawa-Carleton pour se plaindre parce que la canalisation principale de l'égout est bloquée ou parce que le déblaiement de la neige est peu satisfaisant ou encore parce qu'il n'y a pas suffisamment d'espace de stationnement au stade local pour les séances de lutte. Il y a d'autres cadres qui peuvent s'occuper de questions de ce genre. Pourtant, dans nos campagnes, les commettants comptent beaucoup sur leur député pour les aider ou leur servir d'ombudsman.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je crois que les remarques du député sont du genre de celles qu'on entend lors de la troisième lecture d'une mesure telle que celle-ci et ne portent pas sur la proposition présentée par le député de Peel South (M. Blenkarn) et traitée par le député de Davenport (M. Caccia). Ces deux députés ont parlé de la limite de temps à adopter au sujet de ce projet de loi. Le député ne parle pas du tout de cette question en réalité, mais de l'ensemble de la question. En toute justice pour le député qui a présenté la motion à l'étude, je crois que les députés qui participent au débat à cette étape devraient s'efforcer de formuler des remarques se rapportant à la question de la date.

M. Lundrigan: Je m'ennuie de l'époque où Votre Honneur siégeait sur les banquettes arrières avec les humbles députés que nous sommes. Je suis sûr que vous aimeriez participer au débat et je vous céderais volontiers cinq minutes de mon temps pour vous permettre de le faire. Mais je ne comprends absolument pas pourquoi mes observations ne sont pas pertinentes...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député reprendrait-il son siège? La coutume veut, je crois, qu'à la Chambre on écoute la présidence, qu'elle se trompe ou non dans ses suggestions. J'ai demandé au député de bien vouloir parler de la motion à l'étude, soit de la question du délai.

M. Lundrigan: Votre Honneur aurait-il l'obligeance de me citer un article du Règlement? Votre Honneur suggère que nous parlions du délai. Ce qu'on nous propose ici c'est de réduire l'étude au comité, de réduire la participation de la Chambre, et de réduire la période d'un an et demi à un an environ. J'essaie de montrer qu'il y a plus en cause ici que deux ou trois simples propositions. J'essaie de souligner certains facteurs, à mon avis importants, si nous voulons que le remaniement soit un succès. Il me sera donc absolument impossible de poursuivre mes observations à moins de le faire dans cette veine. Peut-être devrais-je éviter de critiquer la décision de Votre Honneur puisque

[M. Lundrigan.]

vous vous efforcez de maintenir l'ordre au cours du débat. Je suis tout à fait d'accord sur ce point.

● (1620)

A vrai dire, le remaniement est beaucoup plus complexe et compliqué qu'on l'a donné à entendre cet après-midi ou qu'on le donnera peut-être à entendre plus tard. Je faisais valoir que nous devons considérer certains facteurs ayant trait à la population, à la géographie, aux ressources et aux structures gouvernementales dans notre programme d'assistance à la population.

Je voudrais terminer mes commentaires d'ici cinq, 10 ou 15 minutes en abordant un point qu'a soulevé le député de Crowfoot (M. Horner). Il y a un ou deux soirs ce député avait dans le débat fait allusion à la province de Terre-Neuve en parlant de l'hostilité qu'éprouvent souvent les gens à cause de l'inertie du gouvernement au pouvoir devant les besoins de certaines régions. Pour faire valoir sa cause, peut-être appliquait-il à Terre-Neuve les sentiments qu'il ressentait lui-même dans l'Ouest canadien. Les commentaires qu'il faisait à l'endroit de cette région s'appliquent tout autant, j'en suis sûr, à l'Est.

Dans diverses régions du pays, à mon avis, surtout en Colombie-Britannique, dans les provinces des Prairies et certainement dans la région de l'Atlantique, on se sent de plus en plus abandonné. On estime de plus en plus que, à moins que le gouvernement soit forcé de chercher à obtenir l'appui de ces régions pour des motifs politiques, celles-ci ne bénéficieront pas de l'attention qu'elles méritent dans le cadre de notre régime politique. Ce sentiment s'est répandu au cours de la dernière décennie et il est manifeste dans l'Ouest du pays et dans les provinces de l'Atlantique.

Depuis 1867, nous avons souffert des disparités économiques et, depuis lors, aucun gouvernement n'a pu y remédier. Aujourd'hui, mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a parlé du besoin d'une conférence sur les perspectives économiques en vue d'examiner les problèmes qui assaillent Terre-Neuve. A Terre-Neuve, le taux de chômage a toujours été le double de la moyenne du pays. Ces taux de chômage atteignent les 9.6 p. 100 en été pour grimper aux environs de 20 p. 100 en hiver.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. De nouveau, je sollicite la coopération du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) en lui demandant de traiter de la teneur du projet de loi dont nous sommes saisis. Le sujet qui nous intéresse se rapporte à certaines dispositions du bill C-208. Si le député pense qu'il ne peut pas le faire présentement, je solliciterai sa coopération, en lui demandant d'intervenir à la troisième lecture.

M. Lundrigan: Merci, Votre Honneur. Je vais essayer de m'en tenir au sujet. Je veux signaler que dans la région de l'Atlantique, tout comme dans celle du Pacifique, il existe un sentiment croissant d'aliénation et d'inquiétude du fait qu'il n'y a pas de représentation numérique à la Chambre des communes, du moins en ce qui a trait à l'autorité dont jouissent les députés pour effectuer des changements fondamentaux dans le gouvernement.